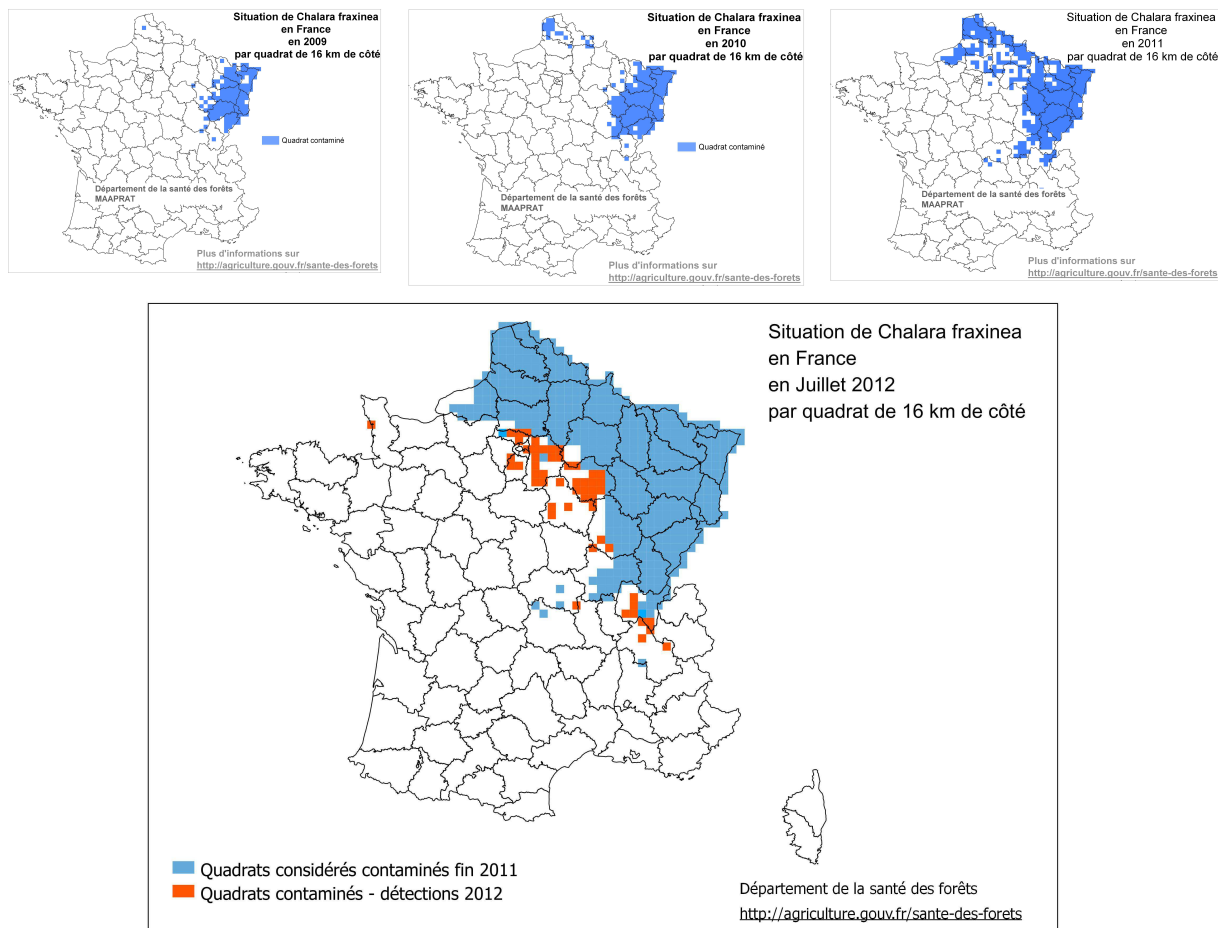


## Une nouvelle maladie s'attaque aux frênes

Un mal insidieux hante actuellement les frênes de nos forêts françaises et tous nos espaces boisés. Cette maladie est attribuée à une nouvelle espèce de champignon (le *Chalara Fraxinea*) qui a été détectée en France au printemps 2008 et dans de nombreux pays européens (pays baltes et nordiques, Europe de l'Est, Allemagne, Suisse ...).

La surveillance mise en œuvre par le Département de la Santé des Forêts met en évidence en fin 2009 la présence de cette maladie dans 10 départements du Nord-Est de la France.

Aujourd'hui il semble qu'elle se diffuse assez largement vers le Sud-Ouest de notre pays.



Pour en savoir plus sur cette maladie : [http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/La\\_chalarose091211.pdf](http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/La_chalarose091211.pdf)

## Les symptômes de la maladie

Les symptômes de la Chalarose du frêne sont caractéristiques. Le champignon pénètre dans l'arbre par les feuilles, dont il provoque le flétrissement.



Dépérissement d'un frêne par la Chalarose

Il gagne ensuite les ramures, qui se nécrosent, le bois prenant alors une teinte grise.

Les jeunes arbres meurent rapidement tandis que les vieux sujets dépérissent lentement. Plusieurs essais d'inoculation ont montré que le champignon est très virulent. Dans les zones infestées, la totalité des jeunes frênes issus de graines ayant germé naturellement sur place sont décimés.

L'impact de ce fléau sur le paysage pourrait être considérable, car dans notre pays il y a quinze fois plus de frênes qu'il n'y avait d'ormes dans les années 1970. C'est la cinquième essence en France après le chêne, le hêtre, le charme et le châtaignier. On en trouve partout, dans les forêts, les haies, les parcs, en ville dans les jardins.

### **La Chalarose**

L'agent responsable de cette maladie a été identifié. Il s'agit d'une espèce nouvelle de champignon qui a été décrite en 2006 : le *Chalara Fraxinea*.

Les preuves de son infection pathogène ont été publiées en 2008.



Photo : Stina Bengtsson

La Chalarose est un champignon Ascomycète. C'est-à-dire que ses spores se forment dans des organes microscopiques appelés asques.

Parmi les ascomycètes, on trouve les penicilliums qui produisent de la pénicilline et les aspergillus qui produisent de l'aspergilline (ou fumagiline). Cet antibiotique est employé en injections intramusculaires dans les différentes staphylococcies : furoncles, anthrax, abcès, otites, sinusites, etc...

Les mycologues savent bien que la truffe et la morille sont des ascomycètes

Lors de ses premières études, l'INRA (l'Institut National de la Recherche Agronomique) a trouvé *Chalara Fraxinea* sur toutes les parties des arbres contaminés (collet, houppier, racines, pousses, gourmands), mais uniquement au niveau des nécroses ou des pourritures et non dans le bois sain (aubier, bois de cœur). Si cela était confirmé par d'autres observations, on pourrait en déduire que la qualité du bois en dehors des zones de nécrose ou de pourriture ne serait pas affectée par l'infection. Cependant la circulation de petits bois d'industrie ou de chauffage contribuerait grandement à la diffusion des bois contaminés et donc à la diffusion des spores sur tout le territoire national.

Nos connaissances relatives à la biologie de *Chalara Fraxinea*, à ses modes de dispersion ainsi qu'à son impact à long terme sont encore très mal connus.

### **Les espèces menacées**

Cette maladie a été tout d'abord observée sur frêne commun (*Fraxinus Excelsior*). Elle a aussi été détectée en France sur frêne Oxyphylle (*Fraxinus Angustifolia*). Il n'est pas exclu qu'elle puisse atteindre d'autres Oléacées (*Lilas*, *Forsythia*, *Olivier*...).

### **Lutte contre la maladie**

Il ne semble plus envisageable d'éradiquer cette maladie. L'objectif est d'en ralentir au maximum la propagation. Une note rédigée conjointement par l'ONF (Office National des Forêts), le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) et le DSF (Département de la Santé des Forêts du Ministère de l'Agriculture) en juin 2010 donne les grandes orientations de lutte contre cette maladie. Les préconisations (à adapter naturellement par massif et par région) sont les suivantes :

#### **1. Stopper :**

- toutes les plantations de frêne,
- tout investissement (dépressage, élagage, désignation) dans les peuplements de frêne existants,
- les exploitations d'arbres sains, y compris dans les parcelles où des coupes étaient programmées.

2. S'organiser pour valoriser au mieux les arbres ayant une forte valeur économique en exploitant en priorité les arbres :
  - ayant un diamètre supérieur à 45 cm de diamètre,
  - montrant des mortalités de branche supérieures à 50 %,
  - présentant un danger vis à vis des passages (route, parking, aire de détente...),
  - portant des parasites de faiblesse (scolyte du frêne ou armillaire),
3. Respecter les règles suivantes :
  - respecter les sols, souvent très sensibles aux tassements lors des exploitations, notamment en période humide,
  - préserver les autres essences pour limiter au maximum la déstabilisation des peuplements et les "remontées" de nappe,
  - repérer lors des martelages des arbres vigoureux et indemnes de symptôme de Chalrose, au sein des zones contaminées. Il est en effet vraisemblable que parmi ceux ci existent des individus pouvant résister à la maladie.

Jean-Pierre Auger